N°412

du 15 Juillet 2011

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial — Par Koffi SOUZA

UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE

L'Afrique subsaharienne progresse mais elle reste confrontée à des défis difficiles. En effet, le nombre de pauvres en Afrique ne diminue pas assez vite. Or, selon un nouveau rapport conjoint de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Afrique ne peut objectivement espérer réduire la pauvreté si les gouvernements ne prennent pas des mesures efficaces pour développer la production industrielle. Le rapport constate que l'Afrique perd du terrain dans les activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre. La part de ces activités manufacturières dans la valeur ajoutée manufacturière (VAM) est tombée de 23% en 2000 à 20% en 2008.

Pour relancer la production industrielle, la CNUCED propose quelques mesures incitatives.

-Soutenir et stimuler les chefs d´entreprise pour qu'ils se dirigent vers des secteurs jugés primordiaux pour la croissance économique à long terme et la création d´emplois.

-Instaurer des relations efficaces entre l´État et les entreprises. La politique industrielle devrait être orientée de manière "à encourager les processus de recherche par le secteur privé afin que celui-ci puisse découvrir ce qui peut être produit de manière compétitive"

-S´attacher à lever les obstacles au développement industriel. Par exemple, l´amélioration de l´infrastructure - routes, chemins de fer, distribution d´électricité, etc. - peut s´avérer une condition sine qua non de la croissance dans des secteurs tels que le secteur manufacturier à forte intensité de main d'œuvre

- Mettre en place un mécanisme de contrôle, d´évaluation et de responsabilité.

Le rapport conclut à juste titre que rien n'est possible sans la stabilité politique. Une politique industrielle ne se conduit pas à la petite semaine. Elle exige ardeur et continuité c'est-à-dire qu'elle doit maintenir ses orientations malgré les soubresauts électoraux.

Une exigence avant la concrétisation de la nouvelle Stratégie nationale

Diagnostic rigoureux des 11 structures ayant échoué dans le logement social

Adhésion à la Convention contre les actes illicites en mer

Du souci de se prémunir contre la piraterie maritime

Photo: L'Union

Komlan Nunyabu, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

Programme économique et financier 2011

L'AFD attribue un nouvel appui budgétaire au Togo

Préparation d'un nouveau Code de la route

La conduite en état d'ivresse bientôt punissable

Nouveaux prix des produits pétroliers au Togo

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro** ----- **Abonnement:** Contacter **261 35 29** / **905 94 28**

Edem Kodjo

Amour contrarié, figure intellectuelle tutélaire du Togo

Tony Feda

De taille élancée, Edem Kodjo est à 73 ans un homme dont l'élégance et l'allure altière et alerte dégagent encore une jeunesse certaine à la fois sur le plan physique et intellectuelle. Sa tête refuse de céder à une calvitie rebelle ; sa moustache légère barrant son visage et son habillement du complet costume trois pièces illustrent son raffinement bourgeois et l'exigence du beau.

Cette fraîcheur persistante explique pourquoi ce stakhanoviste des méninges continue de récolter les distinctions honorifiques. Sa figure politique, diplomatique et intellectuelle s'impose en Afrique et dans le monde. La France vient de l'élire Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres.

Edem Kodjo est né le 23 mai 1938 dans la petite ville de Sokodé, d'une famille originaire d'Agou. Il fit ses études secondaires au Collège Saint-Joseph de Lomé où les prêtres lui inculquèrent non seulement le latin et le grec, mais également la sacralité de la religion catholique et le travail bien fait.

Il fait de solides et brillantes études. En 1961, il obtient une maîtrise à l'Université de Rennes. En 1964, il est diplômé de la prestigieuse Ecole Nationale d'Administration de Paris. Sans transition, il dirige dans la foulée l'Office de la Radio et Télévision de France jusqu'en 1967, tout en donnant des leçons d'économie du développement à l'Université de Paris pendant près de dix ans.

En 1967, il retourne dans son pays natal pour contribuer à son développement. Il amorce une carrière de haut-fonctionnaire à la fois sur le plan national et international et égrène les postes prestigieux. Il connaît les arcanes du FMI, de la Banque mondiale comme gouverneur. Il devient ministre de l'économie et des finances. Pendant le boom des matières premières (cacao, café, coton et phosphates), il suggère en vain de placer les devises importantes sur les marchés internationaux. Cette erreur entraîna le Togo de s'engager dans une industrialisation mal pensée et a coûté au pays un énorme endettement qui a déglingué l'économie.

Edem Kodjo devient ministre des affaires étrangère jusqu'en 1978 et contribue à la création de la CEDEAO dont il rédige la charte en 1975. Elu Secrétaire général de l'OUA en 1978, il amène l'OUA à reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD), ce qui soulève un tollé et une levée de boucliers dont celui de Sékou Touré qui l'a menacé de le pendre. Il quitte l'OUA en 1983.

En 1991, il rentre au Togo en pleins soubresauts démocratiques. Il crée l'Union togolaise pour la démocratie (UTD), transformé plus tard en CPP. Il devient Premier ministre en 1994 jusqu'en 1996 à l'issue des législatives. Rebelote en 2005-2006 pour un second premier-ministère.

En 2010, il crée la Fondation PAX AFRICANA, ONG dédiée à la recherche de la paix et aux études de développement en Afrique.

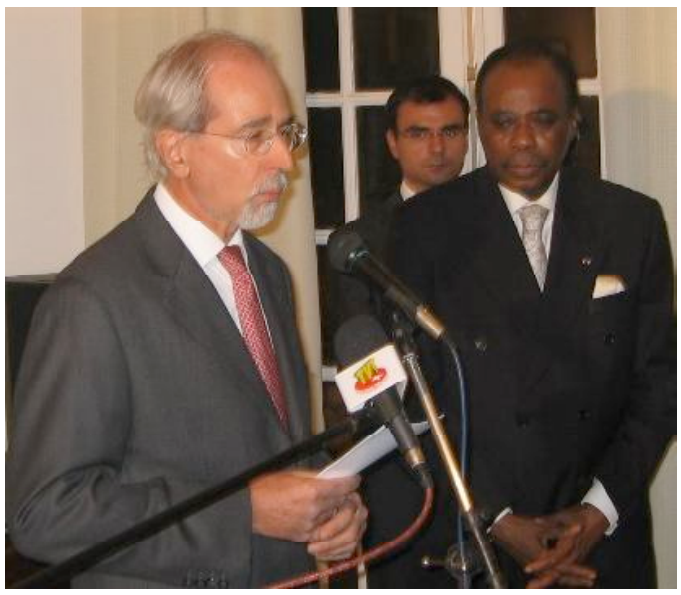

Figure intellectuelle tutélaire

Réputé pour parler un français châtié et beau, il sait aussi l'écrire de manière élégante en fondant une réflexion profonde et peu commune sur l'Afrique et le monde. Son regard, persuasif, scientifique et philosophique sur le continent en fait l'un des panafricanistes les plus convaincus dans le sillage de Kwame Nkrumah. Il publie en 1985 : «***...Et demain l'Afrique***» (Editions Stock). Il y critique le manque d'ambition des dirigeants africains, des dictateurs d'opérette. Il présente une «*Afrique calcinée et douloureuse*», fractionnée et pourquoi pas factionnée entre cinquante Etats avec une économie «*vouée à l'inessentiel qui produit ce qu'elle consomme et consomme ce qu'elle ne produit pas*». Son projet : les Etats-Unis d'Afrique, la place de l'Afrique dans le monde en tant que puissance crainte, redoutée, respectable et respectée.

Il recommande : « *Les Africains doivent savoir que le panafricanisme est la seule voie qui, tenant compte des particularismes sous-régionaux et des traditions propres aux peuples africains, peut édifier, sur les données géopolitiques fondamentales que nous avons dégagées, la puissance africaine de demain* ». 25 ans après, son livre demeure d'une actualité déconcertante.

Il obtient la même année, le Grand Prix Littéraire d'Afrique Noire.

Il publie en 1989 ***L'Occident du déclin au défi.*** Il y est visionnaire : l'occident demeurera « *Le pôle central de l'ordre établi, aujourd'hui et dans un futur prévisible* ». Et ajoute que son déclin «*réside dans la perversion de ses valeurs. Le défi qu'il lance au monde reste matériel et scientifique* ». Le constat est fait que l'Occident perd du terrain.

En 2004, il tâte du roman et publie ***Au commencement était le glaive (La Table Ronde).*** Il s'agit d'un non succès éditorial mais Edem Kodjo y mène sur le mode d'un conte philosophique une réflexion sur le pouvoir et la violence et livre une Afrique en proie aux guerres tribales.

Il revient sur sa foi catholique et écrit ***Les Pères fondateurs en 2009***. En janvier 2010, il enfourche son cheval de bataille, l'Afrique. Il publie aux Gallimard ***Lettre à l'Afrique cinquantenaire.*** Comme hier en 1985, il redit à l'Afrique : « *La rigueur, encore la rigueur, toujours la rigueur et nos nations seront sauvées. La rigueur personnelle, dans la pensée, dans le comportement, dans le mode de vie, est la pierre philosophale contemporaine*».

Dégagé de la politique et de toute pression, Edem Kodjo exerce le magistère de sa puissance intellectuelle au service du développement de l'Afrique. Au Togo, il recommande la refondation de l'éducation: «*Aujourd'hui, nous devons privilégier, non seulement les disciples scientifiques mais surtout la formation professionnelle, les formations techniques correspondant à des métiers pratiques qui ne sont plus convenablement assumés dans notre pays* ».

«*L'Université des métiers doit faire partie des objectifs urgents qu'il faut atteindre désormais (…) La diffusion des connaissances générales, professionnelles et techniques, revêt en Afrique une importance qu'on peut qualifier de capitale*», a-t-il ajouté.

Dans une Afrique laboratoire des expériences, inédites ailleurs, du FMI, de la Banque mondiale et du PNUD, il recommande le retour au rôle fondamental de l'Etat dans l'économie et le développement d'un pays, a-t-il dit dans sa leçon inaugurale du Forum sur le rôle de l'Etat à Kinshasa en juin dernier.

Une brillante carrière diplomatique et un rayonnement intellectuel. Le ministre français, Frédéric Mitterand ne s'y est pas trompé en distinguant « un grand africain et un grand intellectuel », en lui décernant la distinction d'officier de l'Ordre et des Arts de France. Edem Kodjo lui-même le dit assez bien, c'est l'homme qui s'est « *délecté de F. Villon, de Racine et de St-John-Perse (Alexis Léger Léger), mais aussi d'Amadou Hampâté Bâ, de Cheikh Anta Diop, de Léopold Sédar Senghor ou de Mongo Béti* » qui a été honoré.

Un bémol. Quelque peu en détestation dans son pays sur le plan politique, Edem Kodjo est adulé sur le plan international pour ses idées et sa grande compétence. Incompris de son peuple, il demeure un grand amour contrarié vénéré en douce par la classe intellectuelle.

CEET

AVIS A LA CLIENTELE

CEET

La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de Maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après :

Les Samedis 09 et 16 Juillet 2011

06h 00 à 15h 00 : Toute la ville de Tsévié, Service Planification, Diamond ciment à Dalavé, Davié, Péage de Davié, Voltic, White Way, Oando, CMS Davié, Ferme Anénou, les Services TdE Davédji, Adétikopé, Togocel et Télécel, Adétikopé, Dépôt EET à Adétikopé, Service Amical.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

Une exigence avant la concrétisation de la nouvelle Stratégie nationale

Diagnostic rigoureux des 11 structures ayant échoué dans le logement social

Sylvestre D.

L'adage populaire veut qu'on sache d'où on vient avant de pouvoir se projeter dans le futur. Le Gouvernement togolais semble le comprendre en établissant la situation ayant amené les échecs des institutions et structures à échouer, par le passé, dans des initiatives presque similaires à ce qui veut se faire aujourd'hui. Et, selon les mots du conseil des ministres de ce 13 juillet, il s'agit d'un diagnostic rigoureux des difficultés que connait ce secteur et qui débouche sur des actions énergiques à mener à court et à moyen terme pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations.

Au départ était l'espoir

Aujourd'hui, avec le recul, on peut être fier d'avoir prévu un cadre institutionnel exceptionnel au départ. Peut-être, on n'en a pas trop mesuré la portée. En effet, le Togo se distinguait, dans les années 80, comme l'un des rares pays de l'Afrique de l'ouest doté des structures et mécanismes institutionnels et financiers à même de faciliter la mise en place et à la conduite d'une politique efficace de l'habitat. Lequel cadre institutionnel comprenait plusieurs institutions et structures. Exemple de la Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat (DGUH) qui conçoit et coordonne la mise en œuvre des politiques et programmes d'urbanisme et d'habitat, de la Direction générale des impôts (DGI) qui conserve et gère le patrimoine public de l'Etat, de la Direction générale de la cartographie et du cadastre (DGCC) qui s'occupe des évaluations foncières, du Centre de la construction et de logement (CCL) qui fait des recherches et met au point des matériaux de construction à coût réduit à partir des ressources locales, des procédés et méthodes de construction permettant d'améliorer les techniques traditionnelles. En plus de la Direction de l'assainissement qui est investie de la mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement, de la Division de la législation agro-foncière qui met en œuvre et gère la réforme agro-foncière, de l'Agence d'équipement des terrains urbains (AGETU) qui jouait le rôle de l'aménageur foncier, de la Société immobilière togolaise (SITO) qui était chargée de toutes les opérations liées à la promotion du logement au profit des populations à revenus faibles et intermédiaires, en s'appuyant sur le foncier mobilisé par l'AGETU, du Fonds spécial de développement de l'habitat (FSDH) qui devait financer les opérations de viabilisation des terrains et d'habitat social, des sociétés concessionnaires qui fournissent respectivement l'eau potable en milieu urbain, l'énergie électrique et les télécommunications, et de la

Komlan Nunyabu, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

Société togolaise de promotion (TOGO-PROM) qui avait pour objet, l'étude, la promotion, le financement et la réalisation de tout projet immobilier, industriel ou agricole.

Et voici les échecs

Selon le document produit par le ministère de l'Urbanisme et de l'habitat, la fermeture prématurée de l'AGETU, créée le 17 novembre 1977, intervenue en 1984, s'explique par le manque de moyen financier de l'institution et par l'incapacité à mettre à sa disposition, comme prévu, des terrains nécessaires à la réalisation de ses opérations d'aménagement. Elle n'a pratiquement pu réaliser sur le terrain aucune opération en dehors de l'identification et du gel temporaire de près de 500 hectares de terrain à Lomé et à Kara.

Pour la SITO, créée le 24 octobre 1970, les problèmes provenaient du manque de l'appui du FDSH, du coût élevé du foncier, des matériaux de construction et du crédit qui ont renchéri ses opérations et les ont déviées de leur clientèle cible initiale. Sa privatisation en 1999, conformément aux exigences du programme d'ajustement structurel, non seulement n'a pas résolu ses problèmes mais l'a plutôt éloignée de sa clientèle cible. Avant sa dissolution, elle n'a réussi à produire que 416 logements entre 1972 et 1994 en acquérant, au prix du marché, les parcelles destinées à ses opérations.

Le FSDH de la loi du 08 novembre 1988, lui, n'a pu être véritablement opérationnel en raison de la dépendance de ses ressources du trésor public. Ces ressources étant essentiellement constituées du 1% des salaires, distrait du produit de la taxe sur les salaires, que le trésor reverse difficilement au FSDH en raison des difficultés que connaissent les finances de l'Etat depuis plusieurs années. Sur un solde en compte de plus de 5,8 milliards de francs Cfa, seulement 180 millions ont été reversés au FSDH à fin 2006. Ainsi, à ce jour, il n'a accordé qu'un seul concours financier de 116 millions de francs Cfa pour une opération immobilière de la SITO.

Créé le 26 juin 1974, TOGOPROM avait en charge la réhabilitation du centre-ville de Lomé, de la Marina à l'Avenue du 24 Janvier et, tout particulièrement, l'espace de l'emprise des rails, du Wharf à l'actuelle gare ferroviaire. Le caractère non social des projets prévus et le manque de moyen financier ont provoqué la fermeture de cette institution également en 1984, sans aucune réalisation sur le terrain.

Conséquence : le pays est aujourd'hui entièrement dépourvu d'outils appropriés de planification et de financement de l'habitat social. C'est le bien-fondé de la Stratégie nationale de logement, après la Déclaration de politique dans le secteur du 6 juillet 2009. Avec la faillite retracée, la production annuelle est limitée à 10.000 logements (œuvre du seul secteur informel) face à des besoins actuels estimés à 23.000 logements par an.

VERBATIM *Par Eric J.*

La leçon américaine

« La liberté de presse au Togo se savoure d'une manière insolente.»

C'est vraiment choquant ce constat fait, il y a près de deux mois, par un imminent diplomate en poste dans notre capitale. Il m'a fait mal, et c'est sûr qu'il vous a fait aussi mal. Qu'est-ce qui peut pousser une haute personnalité dont le pays se réclame proche des Etats démocratiques et où la liberté d'expression est si vivante à faire un procès aussi impitoyable à notre presse ? A-t-il été attaqué par la presse, lui-même, un de ses proches ou son pays ? Tout en condamnant ce procès, j'ai pris soin de nous remettre en cause. J'en étais là quand j'ai reçu un communiqué de presse de l'Ambassade des Etats-Unis au Togo.

« *L'ambassadeur et le personnel de l'Ambassade des Etats-Unis ont été profondément choqués par le ton d'un article publié dans le No 1006 du mardi 12 juillet 2011 du journal privé Liberté. Cet article se révèle plein de fausses allégations et d'allusions absolument malveillantes et non fondées.* » indique d'entrée le communiqué. Et de poursuivre : «*Cet article n'est que la suite d'une spéculation sans vérification déjà véhiculée dans divers autres articles de presse écrite et de programmes radio.* » Du coup je me suis rappelé des articles que j'eus lu dans les journaux et qui indiquaient qu'un sbire du parti au pouvoir a été l'auteur du discours lu par l'Ambassadeur Hawkins lors de la célébration du 235e anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. Ainsi l'ambassadeur a été traité de tous les noms d'oiseau de mauvais augure et accusé même d'être au service du pouvoir en place. L'accusation a été transportée sur le plan social. Madame l'ambassadeur a été également incriminée de faire des licenciements abusifs et des recrutements sur la base d'appartenance politique des postulants.

A travers son communiqué, l'ambassade a démontré l'inexactitude de toutes ces informations distillées à travers la presse à des fins politiques. L'ambassade a profité pour rappeler à tous que « *La politique américaine vis-à-vis du Togo n'est pas dictée par le bon vouloir des employés togolais de l'ambassade mais relève exclusivement du seul et unique ressort du Département d'Etat à Washington D.C.* »

Pour conclure, l'ambassade recommande à la presse le respect de la déontologie et de l'étique journalistique. *« L'Ambassade des Etats-Unis reste fortement attachée à la liberté de la presse mais elle encourage la presse à respecter les codes déontologiques de la profession de journaliste qui recommande une vérification accrue des faits avant toute publication.* » Voilà une belle leçon qui doit nous éviter les procès fâcheux contre la presse.

Préparation d'un nouveau Code de la route

La conduite en état d'ivresse bientôt punissable

Début mai 2011, le ministère des Transports affichait cette belle statistique de 3.101 accidents causés en 2010 au Togo. Avec à la clé 470 personnes tuées, et 6.241 autres blessées. L'on a vite fait de doigter l'état dégradant des infrastructures routières. Soit. Mais des réflexions menées dans certains départements concernés par la circulation routière tel celui, en premier, des Transports, celui de la Sécurité et de la protection civile ou encore celui de la Santé tendent unanimement à reconnaître que l'insécurité sur les routes du pays est devenue…plus inquiétante que l'état des routes. En cause, le nombre sans cesse élevé des engins à deux roues comme mode de transport, l'état vétuste des véhicules dont l'âge de certains rivalise avec les 30 ans et, par-dessus tout, l'inobservation des règles de la circulation.

La situation a inspiré la confection de nouvelles règles du jeu. Une sorte de mise à jour des anciennes en vigueur actuellement, à savoir le Code Rousseau qui remonte à 1936, bien avant la deuxième guerre mondiale. En plus des trois ministères cités plus haut, celui de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales et celui de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle y ont mis des siens. Mieux, le 1er mars dernier, les propositions ont été soumises à validation, ensemble avec les syndicats des transporteurs et des conducteurs du Togo.

Avec les nouvelles donnes, de nouvelles causes à la base des accidents de la circulation ont fait leur apparition. Des sources proches du dossier citent en exemple les pousse-pousse qui traînent sur les chaussées partout en ville, l'usage du téléphone portable au volant, le port obligatoire de la ceinture de sécurité au volant, la conduite en état d'ébriété, etc. Ainsi, si la preuve est faite qu'un conducteur ayant occasionné un accident est sous l'effet de la drogue ou d'un certain taux d'alcool dans l'organisme, le délinquant peut encourir jusqu'à plusieurs mois d'emprisonnement avoisinant une année. Mieux, toute personne qui conduit ou tente de conduire un véhicule alors qu'elle était manifestement en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un état alcoolique ou de drogue ou de stupéfiants peut en prendre jusqu'à trois ans et plusieurs centaines de mille de francs Cfa.

Par ailleurs, l'on ne peut se substituer à un conducteur d'un véhicule qui vient de causer un accident, aux fins de le soustraire de sa responsabilité, au risque d'en prendre jusqu'à près de trois ans derrière les barreaux. La version finale et approfondie de ces propositions devra être incessamment soumise en examen et à l'adoption en conseil des ministres. Adoptée par l'Assemblée nationale, elle tiendra lieu d'instrument juridique de référence pour les forces de l'ordre et de sécurité ainsi que pour les magistrats en matière d'infractions aux règles de la circulation routière.

En attendant les données du 1er trimestre 2011

Une reprise de croissance de la production industrielle à fin 2010, après la tendance baissière

Selon la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN), la production industrielle au 4ème trimestre 2010 a été marquée par une hausse. L'Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) du trimestre sous revu s'établissant à 122,7, avec la base 100, contre 113,3 et 117,5 respectivement au 3ème et 2ème trimestre 2010. En variations, l'on note donc une hausse de 8,3% par rapport au 3ème trimestre, 4,4% par rapport au 2ème trimestre. Ce qui marque une reprise de croissance de la production industrielle après une tendance générale baissière enregistrée les trois trimestres précédents. Cette propulsion de la production vient confirmer l'intention exprimée au 3ème trimestre par les chefs d'entreprises qui prévoyaient fortement une hausse de la production au cours du 4ème trimestre 2010. Mais, en glissement annuel, l'IHPI a connu une dégradation de 1,8%, indiquant une baisse de la performance de l'activité industrielle au 4ème trimestre 2010 par rapport à la même période en 2009.

L'accroissement enregistré au niveau global de la production industrielle est imputable en grande partie aux branches *«Production et distribution d'électricité et de gaz»* et *«Fabrication de produits alimentaires et de boissons»* qui ont enregistré des hausses respectives de 86,9% (indice 109,2 au 4ème trimestre contre 58,5 au 3ème trimestre) et de 10,5% (indice 174,5 au 4ème trimestre contre 157,9 au 3ème trimestre) et, dans la moindre mesure, à la branche des industries extractives qui a connu une légère hausse de 0,2% (indice 155,9 au 4ème trimestre contre 155,6 au 3ème trimestre). En glissement, les trois branches font respectivement 35,1%, 2,0% et -7,9%. La branche *«Fabrication de verres, Poteries et matériaux de construction»* a enregistré pour le dernier trimestre 2010 une baisse de 11,8%.

(suite à la page 4)

Programme économique et financier 2011

L'AFD attribue un nouvel appui budgétaire au Togo

Jean Afolabi

D'une manière générale, sur le plan économique, la croissance continue de s'accélérer progressivement dans un contexte de stabilité macroéconomique, indiquait un communiqué du Fonds monétaire international (Fmi) le 13 mai dernier à Lomé. La croissance est estimée à 3,7% en 2010 comparée à 3,2% en 2009 portée essentiellement par le secteur primaire, les activités du Port autonome de Lomé, et les investissements publics. Mais, par rapport à une croissance démographique de 2,5%, cela paraît insuffisant pour générer de réels progrès pour la réduction de la pauvreté, estime pour sa part l'Agence française de développement (Afd). Lors de son conseil d'administration du 7 juillet 2011, elle a attribué une subvention de 2 millions d'euros (1,31 milliard de francs Cfa) pour soutenir le programme économique et financier du Togo pour l'année 2011.

Le nouvel appui budgétaire de la France couvrira en partie le besoin de financement de l'Etat pour l'année 2011, tel qu'identifié dans le programme économique et financier soutenu par le FMI. Suite à la sixième et dernière revue, dont les conclusions devront être soumises au Conseil d'administration du Fonds ce mois de juillet, le Togo aura achevé avec succès le programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds. "Les objectifs du programme ont été globalement atteints et les autorités comptent en pérenniser les acquis", déclarait Marshall Mills, le directeur des Opérations Togo au Fonds, le 13 mai, au terme d'une mission de deux semaines à Lomé. Il est alors recommandé au pays de poursuivre la politique actuelle pour maintenir la bonne santé des finances publiques et pour mettre en œuvre les programmes de réformes structurelles dans les secteurs clés pour la réforme de l'économie, à savoir les banques, les phosphates, les télécommunications et l'énergie.

La performance budgétaire a été satisfaisante en 2010, d'après le Fonds monétaire, et le déficit budgétaire se situe à 1,6% du PIB, bien en dessous de son niveau de 2009, reflétant un très bon recouvrement des recettes et une bonne tenue des dépenses. La situation monétaire indique une croissance du crédit à l'économie, signe de la confiance du secteur privé et de la reprise économique.

Suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE), la dette totale du Togo a chuté de 37 points de pourcentage du PIB et ne représente désormais qu'environ 30% du PIB permettant ainsi au pays de bénéficier d'une solvabilité retrouvée. Le Togo a connu au début des années 1990 et pendant une quinzaine d'années une profonde crise politique et sociale qui a fortement freiné son développement. Les autorités tentent aujourd'hui de redresser la situation, avec l'appui retrouvé de la communauté internationale, affirme l'Agence française de développement.

Financement des PME

La BTD espère près de 2 milliards Cfa de l'AFD

La Banque togolaise de développement (BTD) s'attend à toucher une enveloppe des garanties ARIZ d'une hauteur de 3,049 millions d'euros, soit environ 1,997 milliards de francs, une dotation visant à garantir des concours consentis par la banque. La décision a été officiellement prise le 7 juillet dernier par son actionnaire de l'Agence française de développement (Afd).

Le mécanisme ARIZ est une assurance couvrant le risque de financement de l'investissement privé qui permet aux banques de développer leur activité de prêts en faveur des Petites et moyennes entreprises (PME). La BTD, banque universelle créée en 1967 et dont l'AFD est un actionnaire historique, dispose d'un réseau de 13 agences réparties sur l'ensemble du territoire. En favorisant l'octroi de ces crédits, ce concours contribuera au développement du tissu économique local et au maintien et à la création d'emplois au Togo, indique l'Afd.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

16,7 milliards Cfa prêtés par les banques du Togo en début juillet

Sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) - qui regroupe huit pays d'Afrique de l'ouest ayant le Franc CFA en commun -, les opérations effectuées au cours de la période du 29 juin au 5 juillet 2011 ont atteint le volume de 114,536 milliards de francs Cfa, constitués moitié par des prêts et moitié par des emprunts. D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), les taux moyen pondéré et minimum étaient fixés respectivement à 4,32% et 3,00%. Le taux maximum s'est situé, lui, à 7,00%.

Sur les 57,268 milliards de francs de prêts, les banques et établissements de crédits du Togo ont enregistré 16,7 milliards de francs, sans emprunts. Ils sont constitués de 15,2 milliards de francs de prêts à une semaine et de 1,5 milliard de francs de prêts à un mois. Les premiers étaient assortis des taux moyen pondéré, minimum et maximum respectifs de 3,53%, 3,00% et 5,75% et les seconds de 5,08%, 3,25% et 7,00%.

La Côte d'Ivoire, qui a retrouvé sa place financière dans l'Union, a enregistré 16,568 milliards de francs de prêts et 4,150 milliards de francs d'emprunts. Les prêts sont à un jour (1 milliard), une semaine (8 milliards), deux semaines (6,150 milliards) un mois (0,948 milliard) et à trois mois (0,500 milliard). Les emprunts sont à deux semaines (2,150 milliards) et un mois (2,00 milliards de francs). Viennent ensuite les places du Mali avec 14,500 milliards de francs de prêts et 7,500 milliards de francs d'emprunts et du Bénin (4,500 milliards et 13,500 milliards). Les banques sénégalaises ont enregistré les plus gros emprunts à 17,918 milliards contre 3,500 milliards de francs de prêts. Le Burkina Faso a enregistré 1,000 milliard de francs de prêts contre 10,000 milliards de francs d'emprunts, devant le Niger (0,500 milliard et 0) et la Guinée-Bissau (0 et 4,200 milliards).

En attendant les données du 1er trimestre 2011

Une reprise de croissance de la production industrielle à fin 2010, après la tendance baissière

(suite de la page 3)

La hausse remarquable constatée au niveau de l'indice de la branche *«Production et distribution d'électricité et de gaz»* s'explique par l'effort considérable fourni par l'unité industrielle productrice d'électricité qui a bénéficié en ce moment du niveau de l'eau satisfaisant dans le barrage de Nangbéto. Par contre, la baisse notée au niveau de la branche *«Fabrication de verres, Poteries et matériaux de construction»* résulte de l'effet de la concurrence dans la production du ciment malgré la demande croissante de ce produit par les entreprises des travaux publics. Le secteur a enregistré en septembre 2010 l'installation d'une nouvelle unité de production de ciment dont l'activité a affecté la production des anciennes.

Optimisme déclaré pour le 1er trimestre 2011

Les opinions des chefs d'entreprises relatives à la tendance de la production au 4ème trimestre 2010 s'établissent à 49,9% pour une augmentation, contre 45,6% pour une diminution, dégageant ainsi un faible solde de 4,3% favorable à une augmentation. Ce solde est moindre par rapport aux prévisions faites au 3ème trimestre par les entrepreneurs qui tablaient, dans leur grande majorité, sur une hausse de la production au 4ème trimestre 2010. Néanmoins, il vient confirmer l'évolution actuelle de l'IHPI. Toujours par rapport à la tendance de la production et de façon globale, 38% des chefs d'entreprise enquêtés affichent encore un optimisme pour une évolution croissante de la production au cours du 1er trimestre 2011. Concernant l'état des carnets de commande, il ressort que la situation actuelle est défavorable, mais l'optimisme pour une meilleure situation au 1er trimestre 2011 est grand avec un solde d'opinions de 31,0% des chefs d'entreprises répondants. Pour l'évolution des prix de vente, les perspectives sont favorables à une légère hausse, tandis que celles sur l'évolution de l'emploi s'établissent à un solde positif de 2%. Quant à la compétitivité, le solde d'opinion est favorable à une amélioration et ceci depuis le 1er trimestre 2010. Ainsi l'enquête des soldes d'opinions dans l'industrie fait ressortir pour le 1er trimestre 2011 une amélioration du climat des affaires.

Par rapport aux facteurs qui limitent la production des entreprises industrielles, l'insuffisance de la demande a été plus préoccupante pour les chefs d'entreprises. Ce problème concerne 38,5% des entreprises. Quant à l'insuffisance de l'équipement qui vient en deuxième position des préoccupations des chefs industriels, elle représente 29% des répondants. Concernant la capacité de production disponible, il ressort de l'avis des chefs d'entreprises industrielles qu'elle est insuffisante avec un solde d'opinion de 30,6%. En conséquence, plus de 64% d'entreprises enquêtées ont déclaré avoir utilisé plus de 75% de leur capacité contre 55,7% au 3ème trimestre.

Il faut noter que, jusque-là, c'est un échantillon de 38 entreprises, datant de 2003, qui sert de base d'enquête pour l'établissement de l'IHPI. Il est devenu vieux, du seul fait que la méthodologie veut que la base se change tous les cinq ans. Car des unités de productions, naturellement, devront disparaître pendant que d'autres naîtront. Et c'est le cas aussi au Togo depuis 2003. En plus, une directive de l'UEMOA impose depuis le mois de mars dernier aux Etats membres de rendre obligatoire l'activité de production de l'indice industriel, à un rythme mensuel. Et ce, à compter de la fin juin 2011. Un nouveau logiciel de travail est conçu à cet effet. Du coup, la DGSCN rendra les prochaines publications mensuelles. Après la diffusion dans les prochains jours des données des trois premiers mois de l'année 2011. Cette fois-ci, avec une base plus élargie de 84 entreprises installées sur le territoire industriel togolais.

Lutte contre la pauvreté

Un appui de 3,2 milliards Cfa de la Banque Mondiale à la Guinée-Bissau

Le groupe de la Banque mondiale (BM) va donner à la Guinée-Bissau 6,4 millions de dollars (près de 4,5 millions d'euros) pour appuyer ses efforts de lutte contre la pauvreté et en faveur de la croissance, a-t-on appris mercredi de source officielle bissau-guinéenne.

Le montant, destiné à "appuyer les réformes dans le secteur économique", émanera de l'Association internationale de développement (IDA), un fonds du groupe de la BM pour les pays pauvres, indique le ministère de l'Economie et du Plan dans une note reçue par l'AFP.

Le financement permettra de "promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté tout en améliorant l'environnement des investissements et la gestion des finances publiques", affirme-t-il.

Dans un récent rapport obtenu par l'AFP, le ministère des Finances fait état de mesures engagées par Bissau pour améliorer le climat des affaires dans le pays. Il cite la révision d'un "code des investissements", un décret sur les facilités pour les licences concernant les activités industrielles ou encore une édition électronique de statuts d'entreprises reconnues dans un guichet unique.

SANTE *Par Maurille Aféri*

Migraine

Personnes à risque

Les femmes. Les migraines touchent presque 3 fois plus de femmes que d'hommes. Les deux tiers des femmes touchées par cette maladie en souffrent davantage pendant leurs menstruations. Les fluctuations hormonales, et plus particulièrement la chute des hormones sexuelles à la fin du cycle menstruel, peuvent contribuer à déclencher les crises.

Remarques

- Les crises de migraine sont plus importantes à partir de la puberté et elles disparaissent souvent à la ménopause.

- Au cours d'une grossesse, les migraines ont tendance à diminuer en intensité à partir du second trimestre.

Les gens dont les parents souffrent ou ont souffert de migraines, surtout dans le cas de la migraine avec aura (le risque est multiplié par 4).

Les personnes ayant hérité d'une déficience sur un gène, qui prédispose à la migraine hémiplégique. Cette forme familiale de migraine héréditaire est rare. Elle est caractérisée par des paralysies prolongées d'une seule partie du corps.

Facteurs de risque

Les facteurs suivants sont connus pour déclencher des crises de migraine. Ils varient d'une personne à l'autre. Chaque personne devrait apprendre à reconnaître les éléments qui provoquent sa migraine, pour les éviter autant que possible.

(à suivre)

Adhésion à la Convention contre les actes illicites en mer

Du souci de se prémunir contre la piraterie maritime

Sylvestre D.

L'ampleur – et la modernisation – de la piraterie au large des côtes somaliennes et dans la Mer Rouge contre les navires marchands est plus qu'une préoccupation aujourd'hui pour toute autorité qui aspire à protéger ses intérêts. Et pourtant, en décembre 1985 déjà, très préoccupée par l'escalade dans le monde entier des actes de terrorisme, l'Assemblée générale des Nations Unies avait confié à l'Organisation maritime internationale (OMI) la charge de formuler des recommandations sur les mesures appropriées en vue de lutter contre le fléau. Cette organisation proposera aux Etats membres de l'ONU la convention dénommée Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et son protocole contre la sécurité des plates-formes fixe situé sur la plateau continental. Elle sera examinée et adoptée à la conférence diplomatique de Rome début mars 1988.

Il s'agit, pour le protocole, de mesures applicables par les gouvernements, les autorités portuaires, l'administration maritime, les propriétaires et les exploitants de navires, les capitaines et les équipages en vue de garantir la sûreté des passagers et des équipages, expliquait le gouvernement togolais le 6 juillet dernier en conseil des ministres, après avoir adopté l'adhésion du pays à cette Convention. Le développement de l'activité maritime sur les côtes togolaises justifie cette démarche du gouvernement. Dans le but, pour le pays, de bénéficier de l'assistance de l'Organisation maritime internationale pour faire face aux éventuels actes de piraterie dans les eaux nationales. «*De plus, indiquait le ministre Elliott Ohin des Affaires étrangères et de la coopération, la sécurisation de la navigation dans nos eaux est une garantie supplémentaire pour les opérateurs économiques qui souhaitent s'établir ou développer des activités économiques avec notre pays*».

Sont dispensés de l'application de ce texte les navires de guerre ou les navires appartenant à un Etat ou exploités par un Etat lorsqu'ils sont utilisés comme navires de guerre auxiliaires ou à des fins de douane ou de police. Pour le reste, d'après la Convention, toute personne qui, illicitement ou intentionnellement, s'empare d'un navire ou en exerce le contrôle par la violence ou menace de violence commet là une infraction pénale. Il en est de même lorsque l'acte de violence est accompli à l'encontre du personnel se trouvant à bord d'un navire, si l'acte est de nature à compromettre la sécurité de la navigation. Tout comme lorsqu'on détruit un navire ou lui cause ainsi qu'à sa cargaison des dommages qui sont de nature à compromettre la sécurité de la navigation. Ou encore lorsqu'on fait usage, par quelque moyen que ce soit, d'un dispositif ou d'une substance propre à détruire le navire et/ou sa cargaison. On commet également une infraction pénale lorsqu'on use d'un intermédiaire, ou incite une tierce personne à agir, compromettant la sécurité de la navigation.

Le compétence est donnée à l'Etat partie pour connaître de ces infractions lorsqu'elles sont commises à l'encontre ou à bord d'un navire battant, au moment de la perpétration de l'infraction, le pavillon de cet Etat ; ou sur le territoire de cet Etat, y compris sa mer territoriale ; ou par un ressortissant de cet Etat. Les mêmes mesures s'imposent lorsque l'infraction est commise par une personne apatride qui a sa résidence habituelle dans cet Etat ; ou lorsque, au cours de sa perpétration, un ressortissant de cet Etat est retenu, menacé, blessé ou tué ; ou lorsqu'elle est commise dans le but de contraindre cet Etat à accomplir un acte quelconque ou à s'en abstenir. Pouvoir est par ailleurs donné par la Convention au capitaine d'un navire d'un Etat partie (l'Etat du pavillon) de remettre aux autorités de tout autre Etat partie (l'Etat destinataire) toute personne dont il a de sérieuses raisons de croire qu'elle a commis l'une de ces infractions.

Les Etats parties s'accordent l'entraide judiciaire la plus large possible dans toute procédure pénale relative à ces infractions, y compris pour l'obtention des éléments de preuve dont ils disposent et qui sont nécessaires aux fins de la procédure. Mais, avant d'en arriver là, la Convention fait obligation aux Etats parties de prendre «*toutes les mesures possibles afin de prévenir la préparation, sur leurs territoires respectifs, des infractions destinées à être commises à l'intérieur ou en dehors de leurs territoires*». Ceci en mettant l'accent sur les renseignements, conformément à la législation nationale, et en coordonnant les mesures administratives et autres prises.

Nouveaux prix des produits pétroliers au Togo

Depuis 0heure ce matin, les produits pétroliers ont connu une hausse des prix de vente en détail à la pompe selon un communiqué conjoint des ministères des mines et de l'énergie et du commerce :

-**Super sans plomb** : 595 FCFA
-**Pétrole lampant** : 490 FCFA
-**Gasoi**l : 629 FCFA
-**Mélange deux-temps** : 665 FCFA
-**Gaz butane** (12,5 Kg) : 3859 FCFA
-**Gaz butane** (6Kg) : 1852 FCFA

Afin de rendre public ce communiqué et expliquer aux populations les facteurs de cette décision douloureuse, une émission spéciale a été organisée sur la télévision nationale. On a trouvé des ministres Ahoumey-Zunu et Damipi accompagnés du Coordonateur du comitié de fluctuation des prix vraiment peinés d'annoncer la mauvaise nouvelle dictée par la vérité des prix. Toutefois, le gouvernement par le ministère du commerce assure poursuivre les négociations avec tous les autres partenaires et promet éviter tous abus qui seront faits de cette situation.

ATHLETISME/

La sud-africaine Caster Semanya au Togo à partir du 10 août

La championne du monde des 800 mètres Caster Semenya est attendue au Togo à partir du 10 août 2011 pour une visite d'amitié et de parrainage. C'est l'association des jeunes athlètes du Togo (ASJATO) qui sera l'hôte de la championne sud-africaine.

Avec G V

Selon les explications des responsables de l'association, Caster Semenya viendra sceller avec eux un partenariat qu'ils espèrent fructueux. "*Ce partenariat va aider à relever les performances des athlètes togolais à travers entre autres les matériels qui seront offerts*", a expliqué M. Yao Kan Yao, président de l'ASJATO à fraternitetogo.info .

La visite de Caster Semenya durera a priori 5 jours. Un programme établi pour la circonstance court du 10 au 15 août.

"*Nous voulons redynamiser l'athlétisme au Togo. Nous espérons que le partenariat avec Caster Semenya comme icône permettra d'atteindre cet objectif* ", a en outre ajouté M. Kan Yao.

Le partenariat va lier l'ASJATO au All Stars Athletics Africa de l'Université de Pretoria en Afrique du Sud. Il comprend des stages en Afrique du Sud pour entraîneurs et athlètes ainsi que des dons de matériels.

Caster Semenya a fait ses débuts sur la scène internationale à l'occasion des Championnats du monde junior de 2008 de Bydgoszcz sans toutefois parvenir à franchir le cap des séries du 800 mètres, en 2 min 11 s 98. En 2008, son meilleur temps n'est que de 2 min 4 s 23. Le 31 juillet 2009, lors des Championnats d'Afrique juniors de Bambous (Maurice), elle remporte la finale du 800 mètres dans le temps de 1 min 56 s 72, améliorant le record national d'Afrique du Sud, et réalisant la meilleure performance mondiale de l'année sur la distance.

Le 19 août 2009, Caster Semenya remporte la médaille d'or des Championnats du monde de Berlin en 1 min 55 s 45, meilleure performance mondiale de l'année, abaissant ainsi de plus d'une seconde son record personnel. Elle devance la Kényane Janeth Jepkosgei et la Britannique Jennifer Meadows.

Son apparence et sa voix, particulièrement masculines, font débat : l'IAAF décide de la soumettre à des tests de féminité quelques heures avant la finale de Berlin. L'athlète est hermaphrodite avec une production inhabituelle de testostérone et un syndrome de l'insensibilité aux androgènes. Un examen médical en ce sens avait été déjà effectué sur l'athlète avant les Championnats du monde à Berlin, mais la fédération sud-africaine, qui en a eu connaissance, a confirmé son inscription au 800 m des championnats qu'elle a remporté.

Le 6 juillet 2010, l'IAAF annonce que Caster Semenya est de nouveau autorisée à concourir. Elle entreprend alors de se préparer aux championnats du monde et participe au 2e meeting sur 800 mètres de la ligue de diamant 2011 où elle termine 2e en 1 min 58 s 88 derrière la Jamaïcaine Kenia Sinclair.

Espagne/Mourinho tient toujours à Adebayor

Malgré un mercato riche avec le recrutement de plusieurs joueurs qui laisse augurer une saison prometteuse, José Mourinho tient toujours à recruter un attaquant supplémentaire pour parer à toutes éventualités. Cet attaquant pourrait être Emmanuel Adebayor, à moins de revirement.

" *Je suis vraiment heureux avec cette équipe, surtout si nous prenons en compte qu'il manque Higuain et Di Maria, deux joueurs importants pour nous. Mais à mon avis, nous aurions tout de même besoin d'un attaquant de plus*", avait-il déclaré sur le site Internet du Real.

Et pendant que les spéculations vont bon train et mettent en avant l'arrivée possible d'un Sergio Aguero ou d'un Neymar, le technicien portugais semble avoir jeté son dévolu sur Emmanuel Adebayor qui n'a pas cessé de clamer sa flamme au Real après les 6 mois de prêt.

"*Neymar est un joueur de Santos. Agüero est un joueur de l'Atlético. Adebayor est un joueur de Manchester City. Mais aujourd'hui, Adebayor est le plus proche car il a déjà joué six mois avec nous*", a distillé Mourinho.

Ça tombe bien pour l'attaquant togolais qui attend son coup de fil. "*J'ai parlé avec Mourinho avant de partir en vacances. Il m'a dit de rester tranquille, il voulait que je reste. S'il m'appelle tout de suite, je prends le premier avion en direction de Los Angeles. Si ça ne tenait qu'à moi, je jouerai trois ou quatre ans au Real et j'y prendrai ma retraite*", a-t-il déclaré.

USA/Yao Ming ne reviendra pas

Souvent blessé lors de ses huit saisons à Houston, Yao Ming, 30 ans, aurait fait part, dans la semaine, à la NBA et à son club, de sa décision de ne pas revenir au jeu, selon le journal texan, citant des sources anonymes. L'information a aussi été confirmée par la chaîne sportive ESPN et le magazine Sports Illustrated.

Le pivot de Shanghai avait dû mettre fin à sa saison après la découverte mi-décembre d'une fracture à sa cheville gauche. Il a été opéré en janvier, alors qu'il était déjà à l'arrêt depuis le 10 novembre pour soigner un problème à un os du pied gauche.

L'ancien premier choix de la draft 2002 n'avait ainsi disputé que 5 matches en 2010-2011 après avoir manqué toute la saison 2009-2010.

En 486 matches de NBA, Yao Ming a inscrit 19 points et pris 9,3 rebonds en moyenne par rencontre.

Société

Ces employés qui sont toujours à l'école

Etonam Sossou

Charlotte K., employée dans une société de manutention à Lomé, s'est inscrite à l'IAEC, l'Ecole, pour y obtenir une maîtrise en management. Des exemples comme celui-là, il y en a à la pelle. Qui illustrent bien une tendance qui s'affirme. On retourne de plus en plus à l'école alors que l'on a déjà un emploi. Pourtant, le schéma en vigueur, jusqu'ici, consistait à terminer ses études, à trouver un emploi, à se caser.

L'école ne finit plus. On y revient. Et c'est à se demander comment et pourquoi. Dans un bon nombre de cas, le travailleur ressent comme une insatisfaction à un moment. Pour Charlotte, le déclic est survenu il y a quelques années. « Je voulais m'ouvrir d'autres opportunités, améliorer mon niveau d'études. » Une première tentative est découragée par les rigueurs d'une grossesse. Mais elle a ensuite repris le chemin de l'école à cause d'une situation en entreprise : « J'étais dans un cul de sac, je ne créais plus, j'étais blasée par la routine. » Secrétaire au départ dans la société qui l'emploie, Charlotte K., elle, toumait en rond. « C'était les mêmes tâches : le courrier, faire du café au patron, saisir des lettres, etc. »

Charlotte, pour des raisons personnelles, n'avait pas pu aller au-delà d'un Brevet de technicien supérieur (Bts). « Après un diplôme de sténo dactylo, je me rendais compte que mon niveau de connaissances ne représentait rien par rapport à tout ce que l'enseignement peut offrir. Pour moi qui avais toujours voulu faire un métier commercial, je me trouvais à la limite ignorante. Pourtant, je n'étais pas une sorte de sous homme. Je pouvais améliorer ma condition. » Autre cas, celui de Rufine, assistante de direction dans une PME à Lomé. Nantie d'une licence en anglais, elle y a ajouté une formation en secrétariat informatique. Un profil qui lui a permis de trouver un emploi. Mais insatisfaite, Rufine veut amender son Cv et pense, elle aussi, à l'Ecole des cadres.

Aujourd'hui, le monde de l'emploi est envahi par la notion de l'employabilité qui se comprend de deux manières. D'abord, l'employabilité, pour quelqu'un qui sort de l'école, c'est la capacité à trouver un premier emploi. Ensuite, l'employabilité est la capacité à adapter sa compétence à l'évolution de l'entreprise de manière à s'y adapter mais aussi à trouver de nouveaux débouchés et donc, un nouvel emploi.

Autrefois, la scolarisation était faible. Bien d'entreprises traînent encore des générations de travailleurs qui n'ont pas bénéficié de certains enseignements. Ça et là, l'on recrutait avec le Certificat d'aptitude professionnelle (Cap). Aujourd'hui, pas grand monde ne frappe aux portes du monde de l'emploi avec un Cap. Du coup, tout ceux qui étaient entrés là avec leur Cap, même par fierté, font des pieds et des mains pour améliorer leur niveau d'études.

Des raisons plus personnelles et même égotistes peuvent se greffer au besoin de retourner à l'école mais, dans tous les cas, ce n'est jamais une décision facile à prendre. Les mobiles de départ doivent en effet être suffisamment forts. Et si vous n'avez pas l'énergie suffisante pour retourner dans les salles de classe, vous n'aurez pas la force de vous décider.

«*Ce n'est pas facile, surtout dans notre contexte togolais et africain. Chez nous, retourner à l'école, même s'il s'agit d'aller en programme de formation continue, ça suppose qu'on reprenne d'anciennes habitudes : arriver à l'heure, faire des devoirs demandés par l'enseignant, etc. C'est pas facile et je le vois d'ailleurs avec les difficultés qu'ont nos étudiants en filière de formation continue* »Marié et père, Méreaus a eu du mal à se décider. Contrairement à d'autres, lui a dû quitter son travail pour retourner à l'école. Ce qui supposait donc des revenus en moins pour sa famille. Pour les autres, la question se pose en d'autres termes. Concilier le travail avec les études. « Il faut carrément réorganiser sa vie pour faire face aux contraintes des études et ne pas négliger le rendement au travail qui doit être le même ». Avis. C'est que, même si l'employeur est bien au courant de ce que l'employé est retourné à l'école, il entend bien que ce dernier reste à son poste.

Heureusement, si l'on peut dire, pour les cas de Charlotte et Rufine, les cours démarrent en début de soirée et se poursuivent jusqu'à une certaine heure de la nuit. Rufine, qui vit actuellement son « *calvaire* », reconnaît qu'elle a dû prendre sur elle pour adopter le rythme. « *Femme au foyer, je suis toujours fatiguée. Même les weekend sont pris. Je rentre à la maison vers 22 heures. Je dois me lever très tôt, vers 5 heures du matin, pour un peu lire mes cours. Avant de prendre le chemin du bureau* ». « *C'est très compliqué, soupire Charlotte qui en a proprement bavé. Après toute une journée de boulot au travail, tu dois prendre la route de l'école. Là-bas, t'attendent les cours, les travaux dirigés, les recherches de toutes sortes, les examens. Il faut valider avec un minimum de 12 de moyenne*. » La vie sociale ou normale doit se poursuivre et Charlotte n'a alors que le dimanche pour faire la cuisine, le ménage, la lessive ou pour aller chez la coiffeuse ou à l'église. «*J'ai tout arrêté : plus de loisirs, plus de voyage. Tu ne peux pas jongler, tu dois étudier et rester productif au travail*».

Comme si ça ne suffisait pas, une autre contrainte, préalable celle-là, en rajoute à ce tableau. Les études ont un coût et il faut trouver l'argent pour faire face. Tenez, grince Rufine, «*les frais de scolarité reviennent à 600 000 francs Cfa l'année. Il faut y ajouter les fascicules et tout ce qu'il faut puisque vous êtes retourné à l'école* ».

Les jeunes d'Amoutiévé

Initiés à la citoyenneté

Dans sa politique de soutient aux démarches participatives et aux initiatives de développement, le ministère du développement à la base, a financé un atelier les 12 et 13 juillet au centre communautaire de Bè à l'intention des jeunes d'Amoutiévé.

Centrer sur le thème «*participation de la jeunesse à une citoyenneté responsable*»,

cette formation est l'initiative du Comité de Développement Intégral d'Amoutiévé (CDIA). Les jeunes ont été sensibilisés pendant ses deux jours sur les notions de civisme, d'une élection sans violence, de la drogue et ses méfaits etc.

Selon M. Yawotsè Vovor, Directeur de Cabinet dudit ministère, le développement à la base n'est concevable que s'il y a la définition et la diffusion continue d'une culture de développement au niveau du des populations à la base. Et, poursuit-il, cette culture ne pourra se passer des valeurs telles que l'esprit de respect, de rigueur, d'organisation et de méthode, le culte de l'objectivité et autres.

«*L'investissement dans le développement humain durable, est un investissement dans la compétitivité à moyen et à long terme, un garanti de la stabilité et le développement des communautés de base*», a affirmé M.Agbévé, président de CDIA.

Les jeunes ainsi formés serviront désormais de relais aux comportements citoyens dans leur communauté.

L'UNION Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 261 35 29 / 905 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Lisez désormais le Bi-Hebdomadaire L'Union sur
www.pa-lunion.com

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1068 DE LOTO BENZ DU 06 Juillet 2011

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 13 Juillet 2011, porte le **N°1069**.

Le tirage précédent a permis à plusieurs parieurs de la LONATO de gagner à travers tout le pays, des gros lots et des lots intermédiaires.

A **TABLIGBO,** un parieur a eu le bonheur de gagner la somme de **750.000F CFA** après avoir misé **300F CFA** sur le **point de vente 3912.**

A LOME, **deux lots de 500.000F CFA** ontr été gagnés sur **les points de vente 8264 et 8089**.

Avec 200F CFA, achetez et grattez vos tickets à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011 !

Grattez et si découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant. Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:
- 500.000F CFA
- Un voyage par avion et un séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire
- Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1069 de LOTO BENZ du mercredi 13 Juillet 2011

Numéro de base

88 84 62 38 25